

ÉCLAIRCISSE

MON 
PROGRAMME
ECLAIRCISSE



FRUIT AUXIN®

Une charge en fruits triée sur le volet.

FRUIT AUXIN® 30 SL - AMM n° 2171306 - 30.2 g/L d'acide 1-naphtylacétique - *Marque déposée et détenteur de l'AMM L Gobbi SRL. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P501 Eliminer le conteneur/ récipient en accord avec les réglementations nationales. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - **DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 9 366 378 euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire FR 57300163896. Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition SEPTEMBRE 2022.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos DE SANGOSSE / Shutterstock.

Danger pour le milieu aquatique – toxicité chronique (catégorie 3)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

MODE D'ACTION

FRUIT AUXIN® 30 SL est un **régulateur de croissance** développé spécialement pour prévenir et contrôler :

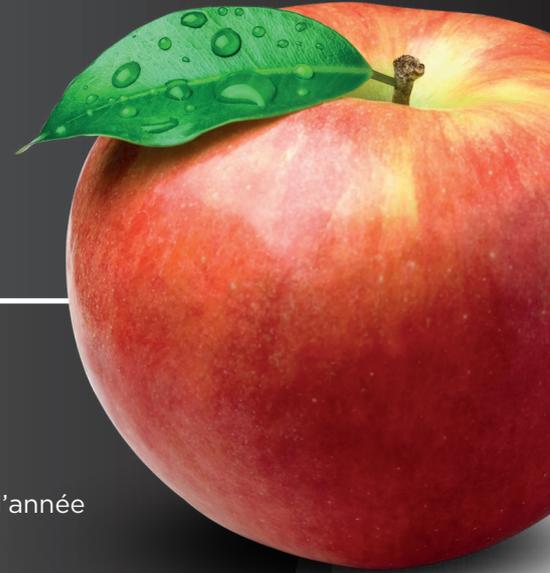
- **l'éclaircissage des pommes**
- **la chute des fruits avant récolte** pour les pommes et les poires.

L'acide 1-naphtylacétique acétamide appartient à la famille des auxines, hormones naturelles de croissance des plantes.

FRUIT AUXIN® 30 SL accentue le phénomène de chute naturelle des fruits et permet ainsi une **régulation de la charge des pommiers**.

La chute à la récolte est liée à la sensibilité variétale et à certains facteurs de stress le mois précédant cette même récolte.

L'apport d'auxine contenue dans **FRUIT AUXIN® 30 SL** agit sur l'équilibre hormonal et protège la zone d'abscission.



ATOUS

Un outil indispensable des programmes éclaircissage :

- ✓ **Diminue le phénomène d'alternance** de production
- ✓ Favorise le **développement du fruit central** du bouquet
- ✓ **Diminue la fructification sur bois** de 2 ans et plus, et sur le bois de l'année
- ✓ **Produit sélectif** : pas de sur-éclaircissage.

Une formulation liquide concentrée : **facile à manipuler**.

Recommandations d'emploi

CULTURE	CIBLE	DOSE HOMOLOGUÉE	NOMBRE D'APPLICATIONS MAXIMUM	STADES D'APPLICATION	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	ZONE NON TRAITÉE AQUATIQUE	INTERVALLE MINIMUM ENTRE 2 APPLICATIONS
Pommier uniquement	Chute des fruits	0.83 l/ha	2/an	Entre les stades BBCH79 et BBCH81	7 jours	5 mètres	7 jours
Poirier uniquement	Chute des fruits	0.66 l/ha					
Pommier uniquement	Nouaison	0.5 l/ha	1/an	Entre les stades BBCH69 et BBCH71	F (BBCH71)		-

Eclaircissage

- La dose recommandée pour l'éclaircissage des pommiers est de 0,5 l/ha.
- Intégrer FRUIT AUXIN® 30 SL dans un programme.
- Adapter le volume d'eau en fonction des conditions climatiques, du matériel de pulvérisation et du volume de végétation.

Fixation des fruits

- Adapter la dose de 0,5 à 0,8 l/ha.
- Une à 2 applications de FRUIT AUXIN® 30 SL est recommandée avant récolte en fonction :
 - de la variété et de sa sensibilité à la chute
 - du risque de chute.

